



M. Jean-Roger DURAND
Maire de Largentière
Mairie de Largentière
3, avenue Félicien Blanc
07 110 Largentière

Largentière, lundi 31 octobre 2022

Objet : Plan de sobriété - 10 mesures d'application immédiate pour Largentière

Monsieur le maire,

Lors de la séance du conseil municipal du 17 octobre, les questions diverses nous ont permis d'aborder la situation budgétaire de notre commune qui est aux prises, comme toutes les collectivités et leurs groupements, avec une inflation élevée des prix de l'énergie et de l'alimentation.

S'il apparaît que notre commune pourrait être éligible au "filet de sécurité" mis en place par l'Etat pour les collectivités territoriales les plus fragiles, ce dernier ne couvrira que partiellement la hausse des dépenses induites par l'inflation et le relèvement du point d'indice. En outre, la situation actuelle contribuera à réduire les marges de manœuvre de notre commune, qui présente déjà une dette forte.

Nous formulons plusieurs propositions articulant mesures immédiates et de long terme : si la recherche de l'efficacité énergétique doit, sans attendre, nous permettre d'éviter les coupures hivernales et réduire notre facture énergétique, nous pensons qu'elle doit aussi s'inscrire dans une **perspective de sobriété au service de l'adaptation et de la lutte contre le dérèglement climatique** qui s'amplifie.

Aussi, nous appelons votre attention sur la situation des bâtiments municipaux, au premier rang desquels **l'école publique et la mairie, qui requièrent un effort financier et une rénovation énergétique**. A cet égard, nous désapprouvons la politique d'investissement de la majorité municipale sous cette mandature, qui a fait le choix d'investir dans la réalisation d'un parking à 1 million d'euros aux dépens de l'entretien indispensable et de la valorisation du patrimoine des Largentierois-e-s. **Une politique d'investissement planifiée et mieux hiérarchisée aurait été plus vertueuse pour les finances publiques locales.**

Il nous semble également indispensable d'amplifier la modernisation de l'éclairage public et la modernisation de la flotte de véhicules publics, en particulier ceux des services techniques municipaux.

Enfin, comme nous avons eu l'occasion de l'exprimer en séance du conseil municipal à plusieurs reprises, la situation budgétaire de Largentière appelle une réflexion plus large sur les recettes de fonctionnement de la collectivité et notamment sur la fiscalité locale.

10 mesures simples d'application immédiate

Pour répondre sans attendre à la crise énergétique présente, nous avons identifié 10 mesures d'application immédiate :

1. Réduire les indemnités des élu·e·s

Comme l'a rappelé à bon droit votre conseiller aux finances M. Thierry Toulouse lors de la dernière séance du conseil municipal, "*tout le monde doit faire des efforts*". Sans verser dans la démagogie et tout en soulignant la difficulté d'exercer un mandat local, il apparaît qu'une réduction des indemnités des élu·e·s serait perçue comme un signal positif par les Largentierois·e·s.

Lors de la séance du conseil municipal du 21 octobre 2020, la majorité municipale avait en effet décidé de maintenir le montant des indemnités au taux maximal prévu par la loi.

A titre d'exemple, une baisse des indemnités, proportionnelle à leur montant, de 500 euros pour le maire et de 100 euros par mois pour les adjoint·e·s et conseiller·e·s délégué·e·s représenterait une économie substantielle de 13 200 euros par an, soit l'équivalent de 55 % du budget dévolu à la restauration scolaire.

2. Renégocier les emprunts

Aujourd'hui, nous ne disposons que d'informations partielles sur la charge des intérêts de chaque emprunt. En tout état de cause, 12 emprunts sont actuellement en cours, qui réduisent la capacité d'autofinancement de notre commune et ses marges de manœuvre. Même si la conjoncture actuelle tend à se traduire par une augmentation des taux d'intérêt, renégocier les emprunts, nombreux et souscrits il y a plusieurs années pour certains, pourrait constituer un levier d'économie budgétaire.

3. Organiser une réunion avec l'ensemble des agent·e·s afin de proposer des actions rapides visant à réduire les consommations de chaque site

Les agent·e·s de la commune, notamment au sein des services techniques, ont une connaissance fine et éprouvée du patrimoine municipal dont ils sont au quotidien les premier·e·s usager·e·s. Elles-ils seront des acteur·rice·s majeur·e·s du plan de sobriété municipale.

4. Favoriser l'usage du vélo

De nombreux déplacements du quotidien, inférieurs à 10 km, peuvent être réalisés en vélo mécanique ou à assistance électrique. Les vélo-cargos peuvent, quant à eux, avoir un usage professionnel, y compris pour les services techniques. Des vélos de service pourraient ainsi être mis à disposition des agent·e·s qui souhaiteraient utiliser ce mode de déplacement pour les trajets professionnels ou certaines tâches quotidiennes. La commune pourrait également mettre en place l'indemnité kilométrique vélo pour ses agent·e·s, soit une participation de 0,25 euro par kilomètre, plafonnée à 200 euros par an. Une aide à l'acquisition d'un vélo mécanique ou à assistance électrique pourrait être créée au bénéfice des agent·e·s et des Largentierois·e·s.

5. Mettre en place le travail hybride

Mettre en place le travail hybride (télétravail et présentiel) en veillant à compenser les coûts induits pour les agent·e·s un jour par semaine, en privilégiant le lundi ou le vendredi, au sein du service administratif permettrait une baisse du chauffage au sein de la mairie 3 jours durant.

6. Réduire l'éclairage public entre 23h et 5h30 hors centre-bourg

Plusieurs études ont montré que l'extinction de l'éclairage public n'a pas d'incidence sur la criminalité et la violence, permet de diminuer les petites incivilités (moins de rassemblements nocturnes et moins de tapage nocturne), n'a pas d'incidence sur les cambriolages et entraîne une diminution des vols des véhicules.

Toutefois, dans le contexte de Largentière, il nous semble préférable de privilégier une réduction de l'éclairage public entre 23h et 5h30 dans les hameaux hors centre bourg, l'expérimentation de détecteurs de présence dans certaines voies ou certains quartiers et l'extinction de l'éclairage de l'église plus tôt hors saison (dès 22h).

7. Réduire la fréquence des élagages et des tontes

Cette mesure simple, favorable à la biodiversité, permettrait également de prévenir les atteintes aux écosystèmes. Nous déplorons ainsi le débroussaillage trop fréquent du lit de la Ligne, effectué par une entreprise privée.

8. Couper l'eau chaude sanitaire hors école et interdire l'utilisation des chauffages d'appoints et des sèche-mains électriques

Ces mesures figurent notamment dans le plan de sobriété élaboré par l'association des maires de France (AMF) avec Intercommunalités de France.

9. Repenser les menus de la cantine scolaire avec des menus moins carnés plutôt qu'une augmentation des prix supportée par les familles

Dans un contexte de flambée des prix, et parce que le goût est aussi une affaire d'éducation, de nombreuses communes réinterrogent aujourd'hui leur modèle de restauration scolaire, en retravaillant le contenu de l'assiette (plus végétale et avec plus de produits bruts, moins coûteux que les produits transformés), en favorisant les sources d'approvisionnement locales de qualité et les circuits courts, moins sensibles à la hausse des prix, et en luttant contre le gaspillage alimentaire.

10. Décaler au maximum les activités se déroulant en nocturne pour éviter l'éclairage

Cette mesure vise notamment les équipements sportifs de la commune.

Engagé·e·s pour Largentière et pour le bien commun, nous restons à votre disposition pour approfondir la réflexion et vous prions de croire, Monsieur le Maire, en l'expression de nos respectueuses salutations.

Claudine FOURNET
Conseillère municipale

Jean-Philippe SMADJA
Conseiller municipal

Bruno DESCOMBES
Conseiller municipal

Milène VILLARD
Conseillère municipale